



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise dans la filière vini-viticole française

Question écrite n° 6515

Texte de la question

Mme Yaël Ménaché alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation de la filière viti-vinicole. L'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) vient de publier un constat inquiétant : la consommation mondiale de vin a atteint en 2024 son plus bas niveau depuis 1961. Elle recule de 3,3 % par rapport à 2023 et s'établit à 214,2 millions d'hectolitres. En France, la baisse est encore plus marquée, avec une baisse de 3,6 %. Cette consommation n'a cessé de diminuer depuis 2018, avec un effondrement total de 12 % sur la période. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette chute : la désaffection des marchés traditionnels, la hausse mécanique des prix due à la baisse des volumes de production, la hausse anticipée des coûts du fait de la hausse drastique des droits de douane annoncés par le président Trump, etc. Ce phénomène n'est pas sans conséquences pour les viticulteurs, en particulier les plus modestes, qui doivent faire face à une crise structurelle et conjoncturelle sans précédent. Même si la Somme n'est pas un département viticole de premier plan, la déstabilisation d'une filière emblématique, fleuron de l'économie française et du patrimoine national, concerne l'ensemble de la classe politique. Le vin français, de renommée mondiale et séculaire, voit son avenir menacé et sa place remise en cause si le politique ne prend pas le relais. Aussi, Mme la députée demande à Mme la ministre de préciser les actions concrètes que le Gouvernement compte mettre en place pour : accompagner les producteurs face à cet effondrement de la consommation ; relancer la consommation intérieure de façon responsable sur le plan de la santé et de la sécurité, notamment *via* la restauration collective ou les circuits courts ; promouvoir les vins français à l'export, face à la concurrence croissante de pays tiers producteurs de vins à partir notamment de pieds français (cabernet, sauvignon, etc.) ; assurer le maintien du niveau de revenu des professionnels de la filière. L'évaluation de la situation ne peut pas se contenter de rapports d'observation. Les professionnels de la filière attendent des décisions fortes à la hauteur de l'urgence de la situation. Elle souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Yaël Ménaché](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6515

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 mai 2025](#), page 3332